



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 11214

Texte de la question

M Claude Germon attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, charge de la communication, sur la situation des realisateurs de television dont les emplois sont de plus en plus aleatoires et les conditions de travail de plus en plus aberrantes. Beaucoup abandonnent cette profession ou le chomage a augmente de 20 p 100 par an, depuis deux ans. De 458 heures de fiction en 1973, avec trois chaines, on estime a seulement 320 heures les fictions produites en 1987 pour six chaines. Le grand probleme, et ce, au detriment de la qualite des programmes, est qu'il est en effet plus facile et plus economique d'acheter des programmes tout faits aux pays qui en exportent, ainsi que des films de cinema, plutot que de mettre en chantier des productions. A la veille de l'ouverture du marche europeen, il semble indispensable de donner aux realisateurs francais un vrai statut, inspire par exemple de celui des journalistes, en faisant une loi sur leur metier. Il lui demande en consequence ce qu'elle compte faire pour donner suite a cette proposition.

Texte de la réponse

Reponse. - Le developpement equilibre de la production francaise, et donc les possibilites d'emploi et d'epanouissement de tous les createurs et techniciens qui y participent, constituent une priorite pour le Gouvernement et notamment pour les ministres charges de la culture et de la communication. En ce qui concerne les problemes rencontres par les realisateurs, il n'apparait pas que l'engagement d'une procedure legislative portant statut de la profession constitue la reponse la plus adequate. Il semble de beaucoup preferable que les objectifs recherches soient atteints par une veritable negociation entre tous les partenaires concernes. Dans cette perspective, la negociation par themes, notamment celui de la formation professionnelle, semble la voie la mieux adaptee pour elaborer un satut minimum commun a tous les salaries de la branche audiovisuelle, qu'ils soient du secteur public ou du secteur prive. Le ministre de la communication poursuit cependant l'etude approfondie des differentes revendications des realisateurs, en liaison reguliere avec leurs representants syndicaux. Par ailleurs, favoriser la production et la creation francaises et europeennes est au coeur de la preoccupation du gouvernement, qui precisera prochainement certaines regles relatives aux obligations de production des chaines et aux relations entre producteurs et diffuseurs.

Données clés

Auteur : [M. Germon Claude](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11214

Rubrique : Television

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 1989, page 1431